

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Daniel Veilleux	1.1	Maire	22 203	12 450	2 370
Jean-Sébastien Béliveau	1.2	Conseiller	6 986	3 493	
Francis Cassidy	1.3	Conseiller	7 292	3 646	
Guy Corriveau	1.4	Conseiller	9 058	4 530	
Guylaine Rajotte	1.5	Conseiller	8 581	4 291	
Amélie Audet Moissant	1.6	Conseiller	154	77	
Géraldine Veilleux Perron	1.7	Conseiller	8 256	4 128	
Charles Plourdes	1.8	Conseiller	6 727	3 364	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).